

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal  
du mardi 20 novembre 2012**

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, salle de l'Union, à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Robert VAN CEULEBROECK, premier adjoint.

**PRESENTS :**

MM. Robert VAN CEULEBROECK, Mmes Anne GOZÉ, Corinne ANASSE,  
MM. Patrick HENRARD, José MARTINEZ, Jean-Claude SOYEZ, André GOSTEAU,  
Jean-Pierre FLORENT, Mme Thérèse LICCIARDONE, M. Frédéric DESCHAMPS,  
Mmes Rachida BENNAR, Anne DUHEM, Denise LEVAN, Bénédicte HOLIN (arrivée  
à 19 h), Agnès LACOSTE, MM. Julien DUSART, Philippe PEREK, Arnaldo  
MARTELOSSI, Jean-François MALAQUIN, Mme Anne-Marie CORBET, MM. Gérard  
RENARD, Francis CHEVAL, Mme Agnès VANCASSEL.

**Avaient donné procuration :**

Monsieur Laurent DEPAGNE à Monsieur Robert VAN CEULEBROECK  
Monsieur Ahmed RAHEM à Madame Anne GOZÉ  
Madame Edmonde LECOMPTE à monsieur André GOSTEAU  
Monsieur Ludwig LOTTEAU à monsieur Jean-Claude SOYEZ

**Jusqu'au point n°3**

Madame Bénédicte HOLIN à madame Denise LEVAN

**EXCUSÉES :**

Madame Marie-Christine RASSAFI  
Madame Evelyne DERQUENNE

**ABSENT :** Néant

**DECEDE :** Néant

**Date de la convocation :** 14 novembre 2012

### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité, trois abstentions (messieurs Philippe Pérek, Arnaldo Martelossi et Jean-François Malaquin), une non-participation au vote (monsieur Francis Cheval) a désigné monsieur Jean-Pierre Florent en qualité de secrétaire de séance.

### **2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2012**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 octobre 2012 a été approuvé à l'unanimité, une non-participation au vote (monsieur Francis Cheval) après délibération.

### **3) Compte-rendu de décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Président a rendu compte des arrêtés suivants :

Date de l'arrêté	Objet	Titulaire de la Commande ou mission	Montant et imputation budgétaire	Entreprises non retenues
15 octobre 2012	Travaux d'aménagement paysager de l'avenue de la Libération Séquence 1	SAS INOVERT Zone de la Broye rue du Chauffour 59170 ENNEVELIN	Montant total : 112 157,45 € HT soit 134 140,31 € TTC  Opération 204 : travaux de voirie – Article 2313 : Travaux de voirie 2012	ISS Espaces Verts 59110 Bouchain  SAS Jardins 2000 59590 Raismes  Norenvert SARL 59310 Mouchin
12 novembre 2012	Travaux de modernisation de l'éclairage public - avenue de la Libération (entre Famars et la rue du Pont)	CITEOS ZAE les dis Muids BP 83 59583 MARLY	Montant total : 64 493,84 € HT soit 77 134,63 € TTC  Opération 204 : travaux de voirie – Article 2313 : Constructions	SARL SAIEE 59583 Marly
12 novembre 2012	<p><b>Marché de prestations de services d'assurances conclu pour une durée de 3 ans</b></p> <p><b>Lot : 1</b> Assurance dommages aux biens et risques annexes</p> <p><b>Lot : 2</b> Assurance responsabilité civile</p>	<p>SMACL Assurances 141 avenue S. Allende 79031 NIORT</p> <p>SMACL Assurances NIORT</p>	<p>Prime TTC annuelle 0,63 €/m2 Article 616 : primes d'assurances</p> <p>Prime TTC annuelle 0,11 % de la masse salariale Article 616 : primes d'assurances</p>	<p>/</p> <p>Paris Nord Assurances SARL – 75009 Paris</p>

	<p style="text-align: center;"><b>Lot : 3</b> Assurance flotte automobile et mission</p>	<p style="text-align: center;">Société PERIGNY HOTTON 76 bis rue de Mons 59305 VALENCIENNES</p>	<p style="text-align: center;">Prime TTC annuelle : 4 954,79 € pour la flotte 3 00 € pour la mission soit un total de 5 254,79 € Article 616 : primes d'assurances</p>	<p style="text-align: center;">Assurances Sécurité 59000 Lille Paris Nord Assurances SARL – 75009 Paris Cabinet Pilliot Assurances 62922 Aire-sur-la Lys SMACL Assurances 79031 NIORT</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Lot : 4</b> Assurance protection juridique</p>	<p style="text-align: center;">Société PERIGNY HOTTON 76 bis rue de Mons 59305 VALENCIENNES</p>	<p style="text-align: center;">Prime TTC annuelle : 1 074,17 € Article 616 : primes d'assurances</p>	<p style="text-align: center;">Les Assurance de la Croix Carrée – 50180 Agneaux Paris Nord Assurances SARL – 75009 Paris Sarre et Moselle – 57401 Sarrebouurg SMACL Assurances 79031 NIORT</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Lot : 5</b> Assurance individuelle accident</p>	<p style="text-align: center;">SMACL Assurances NIORT</p>	<p style="text-align: center;">Prime TTC annuelle : 1 145,99 € Article 616 : primes d'assurances</p>	<p style="text-align: center;">Assurances Sécurité 59000 Lille Paris Nord Assurances SARL – 75009 Paris Sarre et Moselle – 57401 Sarrebouurg Société Perigny Hotton 59305 Valenciennes</p>

#### **4)Etablissements publics de coopération intercommunale – Rapports de synthèse**

(Arrivée de madame Bénédicte Holin – 19h)

Le décret 95-365 du 6 mai 1995 dispose que les maires des communes ayant délégué leur compétence en matière d'eau et d'assainissement à des structures intercommunales doivent présenter avant le 31 décembre de chaque année, un rapport de transparence au prix de l'eau et du service public d'assainissement.

Le rapport sur le SIRVAEP (Syndicat Intercommunal de la Région de Valenciennes pour l'Approvisionnement en Eau Potable) initialement prévu à cette réunion sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

<b>Le S.I.A.V. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes)</b>
--

Le rapport des activités de l'année 2011 a fait l'objet d'une présentation vidéo au conseil municipal.

Le SIAV regroupe les communes d'Aulnoy, Famars, La Sentinelle, Marly, Maing, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Saulve et Valenciennes et Bruay-sur-l'Escaut

Il a confié la gestion de son service d'assainissement à Eau et Force par l'intermédiaire d'un contrat d'affermage d'une durée de 20 ans (1993 à 2013) prolongé d'un an en juillet 2010 portant l'échéance à 2014.

Les missions du service sont la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées domestiques et industrielles ainsi que la collecte, le transport et le traitement éventuel des eaux pluviales. Le système d'assainissement comprend un réseau de collecte de type mixte et deux stations d'épuration à Valenciennes et à Saint-Saulve.

##### **➤ Le réseau**

Le réseau d'assainissement présente une longueur de 769,20 kilomètres.

- Réseau eaux usées : 281,4 km
- Réseau eaux pluviales : 299,80 km
- Réseau unitaire : 188 km

##### **Les faits principaux de 2011**

- Bruay sur l'Escaut rejoint le SIAV par contrat du 5 janvier 2011.
- Raccordement en février 2011 des eaux usées des communes d'Aulnoy, de La Sentinelle et de Maing sur la station d'épuration de Trith-Saint-Léger. 124 006 m<sup>3</sup> d'effluents.

Les fortes précipitations du 23 août 2011 ont engendré une augmentation importante de la charge hydraulique dans le système d'assainissement.

Ces précipitations ont occasionné d'importantes inondations sur les Communes du Syndicat.

Des équipes d'Eau et Force ont mis en place de nombreux moyens pour permettre le plus rapidement possible, un retour à la normale.

En 48 h, Eau et Force est intervenue sur plus de 65 interventions pour permettre le fonctionnement des réseaux et la satisfaction des clients.

Cet épisode pluvieux correspondant à des précipitations supérieures à une pluie décennale a été reconnu comme catastrophe naturelle sur certaines communes du SIAV, notamment Valenciennes, Aulnoy-Lez-Valenciennes et Bruay sur l'Escaut.

### **Les travaux principaux**

- ⇒ Curage des réseaux d'assainissement (30,6 km en 2011).
- ⇒ 1728 interventions curatives ont été effectuées sur les réseaux et branchements en 2011.
- ⇒ Travaux de réhabilitation des réseaux de certains quartiers, notamment sur Aulnoy dans les rues Gabriel Péri, Jules Vallès, Gustave Courbet, Pierre Brossolette et Paul Gauguin.
- ⇒ Contrôle de conformité des branchements
- ⇒ Intervention de maintenance dans les stations d'épuration de Valenciennes et Saint-Saulve.

### **Les chiffres-clés**

Montant total des travaux engagés au cours de l'exercice 2011 :

- **En eaux usées** : 6 746 065,46 € dont 51 875,52 € sur Aulnoy.
- **En eaux pluviales** : 1 182 386,56 € dont 8 343,07 € sur Aulnoy.
- **Prix de l'eau** : au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : 5,22 € TTC le m<sup>3</sup> (contre 5,08 € en 2010, soit + 2,9%) dont 2,69 € pour l'assainissement (contre 2,46 € en 2010).

## **LE SITURV**

### **Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de Valenciennes**

Monsieur Robert Van Ceulebroeck a présenté une synthèse des activités 2011 du SITURV.

Il n'existe pas de représentant direct de la commune au sein de ce syndicat.

Le SITURV regroupe aujourd'hui 75 communes qui forment le périmètre des Transports Urbains d'une superficie totale de 592,6 km<sup>2</sup>. Le SITURV est géré par un comité syndical composé de 36 délégués titulaires, 20 représentants de Valenciennes Métropole, 15 représentants de la Porte du Hainaut et 1 représentant d'Hornaing.

Les activités 2011 ont porté principalement sur :

### **La concertation publique.**

Par arrêté du 24 janvier 2011, monsieur le Préfet du Nord a ouvert l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la ligne 2 phase 3 du tramway valenciennois Valenciennes – Vieux-Condé. La troisième phase de la ligne de tramway relie la ville de Valenciennes (Croix d'Anzin) à Vieux-Condé en passant par les communes d'Anzin, Bruay-sur-l'escaut, Escaupont, Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut.

La longueur de l'infrastructure est de 15,5 km et comporte 21 stations.

Comme la première ligne, la seconde sera totalement accessible aux personnes à mobilité réduite.

A l'issue de l'enquête publique, le SITURV a levé les réserves formulées par la commission d'enquête.

## **Les travaux**

Les travaux propres au tramway ont pu débuter en fin d'année 2011 au sein de la commune d'Escaupont.

## **Le Plan de Déplacement Urbain**

En 2011, le SITURV a mené différentes actions destinées à faire vivre et à appliquer le PDU de l'agglomération valenciennoise, approuvé de 22 février 2005.

## **L'enquête ménages déplacements**

La précédente datait de 1997, elle avait servi de base à l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Suite aux changements opérés dans l'agglomération (mise en place de la première ligne du tramway, rénovation urbaine, évolution des modes de vie...) et afin de tenir compte de la future révision du PDU, de la démarche du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) menée par le SIPES et du projet de ligne 2 de tramway, une nouvelle Enquête Ménages Déplacements s'avérait nécessaire.

## **Les résultats**

La voiture, avec 65% (contre 60% en 1997), est le seul mode de transport en progression, au détriment de la marche et des deux roues qui passent respectivement de 27% à 24% et de 5% à 3%. Les transports en commun restent stables autour de 7%.

A noter que le vélo, compris dans les deux roues, passe de 4% en 1997 à 2% en 2011.

Cette progression de la voiture s'explique naturellement par un équipement plus conséquent des ménages en véhicules particuliers.

<b>Le SIVOM</b> <b>(Syndicat Intercommunal à Vocation Médicale)</b>
--

Monsieur Robert Van Ceulebroeck, Vice Président du SIVOM a présenté une synthèse des activités 2011 du Syndicat.

Le SIVOM, créé en 1972 regroupe 16 communes. La population totale concernée est de 57 809.

Le SIVOM gère 3 structures.

- le CIG avec l'accueil de jour, les Heures Claires qui peut accueillir 52 personnes autonomes et la résidence Harmonie qui peut accueillir 57 personnes,
- la résidence les Godenettes accueille 60 personnes en hébergement permanent et 5 personnes en hébergement modulé. La résidence a été labellisée de niveau 2 (mission d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil) par rapport à la maladie d'Alzheimer.
- la résidence la Relaiance

Il s'agit d'un accueil de jour, d'une capacité de 12 places, destinée aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer qui a pour objectifs :

- de maintenir l'autonomie et les capacités des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer,
- de préserver ou rétablir des contacts sociaux pour les personnes,
- d'aider au repérage des modifications comportementales susceptibles d'aliéner ou de dégrader le milieu de vie familial
- de permettre aux aidants principaux d'avoir des moments de répit et de loisirs, pour se ressourcer afin de maintenir des situations familiales bien traitantes,
- de contribuer au soutien des familles en leur proposant un lieu d'écoute, d'échanges et des temps de parole individuels ou en groupe.

Il existe un projet de création d'une résidence pour personnes âgées atteinte de maladie d'Alzheimer à Haulchin.

Le SIVOM possède un terrain en nature de friche engazonnée « plate-forme de compostage » à Trith-Saint-Léger acquis en 1998.

## **ECOVALOR**

Monsieur Robert Van Ceulebroeck a présenté une synthèse des activités 2011 du syndicat Ecovalor.

Il n'y a pas de représentant direct de la commune au sein du syndicat ECOVALOR. Il s'agit d'une structure transversale qui regroupe 8 EPCI.

Le syndicat traite les déchets d'environ 252 000 habitants pour les adhérents et plus de 400 000 habitants au global (adhérents + clients).

L'unique unité de traitement du syndicat est l'usine d'incinération de Saint-Saulve construite en 1976, mise en service en 1977.

Les principaux éléments de 2011 à retenir sont :

- un tonnage incinéré de 137 145 tonnes (contre 139 150 tonnes en 2010) pour une capacité de l'usine de 140 000 tonnes.
- une production d'énergie électrique de 53 643 MWh (contre 40 214 MWh en 2010) dont 43 030 MWh vendus à EDF pour 2 518 359 €.
- un apport en ordures ménagères résiduelles de la CAVM de 53 827 tonnes, en retrait de 0,7%.
- les déchets apportés par la CAVM représentent 5 024 tonnes et les encombrants 1 767 tonnes.
- le coût moyen de la tonne incinérée est de 54,38 € HT.
- Le service est financé grâce à la participation des collectivités adhérentes, aux clients extérieurs et à la vente d'électricité.

## **SIVU**

### **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**

Madame Rachida Bennar, déléguée au sein du SIVU a apporté quelques informations sur le syndicat.

Ce syndicat regroupe les communes du ressort de la perception de Marly à savoir :



Artres, Aulnoy, Famars, Maing, Marly, Préseau, Quérénaing et Saultain.

Ce syndicat n'a d'autre vocation que de gérer les dépenses relatives au fonctionnement de l'immeuble abritant la perception de Marly, les dépenses d'investissement étant soldées depuis 2010. Au cours de l'année 2011, aucun évènement majeur n'est à noter.

Dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010, le projet de schéma de coopération intercommunale prévoit la dissolution du syndicat qui va intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## Valenciennes Métropole

Monsieur Robert Van Ceulebroeck, a présenté une synthèse des activités 2011 de Valenciennes Métropole.

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole regroupe 35 communes, soit 191 024 habitants. Les représentants de la commune au sein de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole sont :

- Laurent Depagne, 3<sup>ème</sup> vice-président délégué à la cohésion sociale
- Robert Van Ceulebroeck
- Julien Dusart
- Anne Gozé et Ahmed Rahem, suppléants

Le bureau communautaire est constitué de la présidente Valérie Létard et des 26 vice-présidents.

Voici les principaux éléments qui ont marqué l'année 2011 de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

### **I - Habitat logement**

Année 3 pour la mise en œuvre du PLH 2009/2014 et pour la convention de délégations des aides à la pierre (dont ont pu bénéficier des propriétaires de logements de la résidence de la Bergère).

Budget 2011 de Valenciennes Métropole dédié à l'habitat :

861 000,00 € en fonctionnement  
8 028 000,00 € en investissement

### **Objectifs 2011**

- Produire en conformité avec les objectifs du PLH, 400 logements locatifs sociaux (PLUS/PLAI/PLS) sur le territoire communautaire.
- Poursuivre la requalification durable du parc privé ancien dans le cadre des OPAH RU, en intégrant la lutte contre l'habitat insalubre et la précarité énergétique.

### **Moyens 2011**

- 811 000 € délégués par l'Etat pour le développement de l'offre sociale nouvelle (hors ANRU)
- 600 000 € de fonds propres dédiés aux opérations de réhabilitation thermique
- 200 000 € de fonds propres dédiés aux opérations de construction en basse consommation

- 3 003 616 € délégués par l'ANAH pour la réhabilitation du parc privé ancien
- 570 000 € de fonds propres de Valenciennes Métropole pour l'offre locative et l'accession sociale
- 600 000 € de fonds propres de Valenciennes Métropole pour accompagner les opérations programmées et la lutte contre l'insalubrité (hors ingénierie).

## **II - Renouvellement urbain**

L'année 2011 a vu croître le nombre d'opérations mises en chantier : la poursuite des travaux d'aménagement des espaces publics sur la majorité des sites, la livraison de plusieurs opérations de construction de logements en accession sociale ainsi que de nombreux équipements publics.

## **III - Cohésion sociale**

### **Les grands axes d'intervention en 2011 :**

#### **❖ Le Projet urbain de Cohésion Sociale**

Il se décline en 4 orientations :

- 1- assurer les effets d'entraînements sociaux et territoriaux du développement économique
- 2- faire du renouvellement urbain un levier pour la promotion sociale des ménages et l'attractivité des territoires
- 3- assurer les conditions de l'autonomie et de la promotion sociale
- 4- valoriser les ressources et la diversité de la société locale

#### **❖ Le Contrat urbain de Cohésion Sociale**

4 axes stratégiques sont déclinés en 43 programmes, chacun faisant l'objet d'une fiche action. Chaque commune signataire du projet urbain de cohésion sociale décline localement son plan d'action.

L'année 2011 correspond à la 5<sup>ème</sup> année du contrat.

#### **❖ Le projet territorial de Cohésion Sociale 2011-2014 (PTCS)**

Le PTCS est un projet de territoire ciblé sur les populations ou les territoires les plus fragiles.

- ❖ **Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique.**
- ❖ **Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins**
- ❖ **Accompagner le renouvellement urbain et favoriser le vivre ensemble**
- ❖ **Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen**
- ❖ **Prévenir la délinquance et accompagner les victimes**

## **IV - Développer l'économie**

Pôle d'excellence économique, Valenciennes Métropole développe une stratégie de développement autour de 4 piliers.

- L'industrie des transports terrestres avec les filières ferroviaire et automobile
- L'économie numérique avec en 2011, le bouclage du projet des « rives créatives de l'Escaut »
- La logistique, notamment fluviale
- L'économie de services, à la personne en particulier

## **V - Développement des communes rurales de l'agglomération**

9 aides au commerce rural en 2011

- L'assistance technique aux communes rurales :  
une étude finalisée en décembre 2011 a permis de diagnostiquer 600 bâtiments publics communaux.

- Elaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Valenciennes Métropole a décidé en 2011 d'assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'élaboration de ces documents pour l'ensemble des 35 communes membres. 415 000 € pour 416 km de cheminements analysés. Ce plan est d'ailleurs soumis en séance à l'approbation du conseil municipal.

## **VI - Préserver l'environnement**

### **Déchets ménagers**

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole exerce pour le compte de ses 35 communes membres la compétence optionnelle « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, y compris la collecte ».

### **Les tonnages collectés en porte à porte :**

Tonnage 2011 : 87 857

Tonnage 2010 : 89 017

### **Coût de la collecte en porte à porte :**

2011 : 10 553 633

2010 : 10 407 166

Ce coût comprend la collecte des ordures ménagères, des déchets verts, des encombrants et la collecte sélective.

Coût de traitement 2011 : 8 566 117 € contre 8 031 797 € en 2010.

TEOM 2011 : 12,07 %

### **Espaces naturels**

Un programme de lutte contre les inondations a été initié en 2011, sur 12 communes pour limiter les incidences des ruissellements agricoles sur les zones urbanisées.

Les études de faisabilité ont été réalisées en 2010 et 2011 et un maître d'œuvre a été désigné en début d'année 2012. Il convient de préciser qu'Aulnoy a été ajoutée à notre demande au nombre des communes concernées par ce programme de lutte contre les inondations.

## VII - Dessiner l'agglomération de demain

### - Aménagements et infrastructures

#### • Le technopole

Il se positionne comme l'un des projets moteurs du développement futur du Valenciennois.

L'objectif est de conforter et d'amplifier la dynamique économique du territoire par le renforcement de son potentiel d'innovation, la valorisation de ses domaines technologiques de pointe et l'ancrage du pôle de compétitivité mondiale I-Trans, en affirmant le rôle de Valenciennes comme tête de réseau de ce dernier.

Les travaux d'aménagement et de viabilisation des différents lots ont débuté en 2011. Cette première tranche a permis de dégager environ 40 000 m<sup>2</sup> de surfaces constructibles destinées à des programmes immobiliers universitaires et/ou économiques.

**Coût de la phase 1 (de 2011 à 2014) :** 16 millions d'euros dont 7,5 millions d'euros de subventions attendues par les partenaires (Europe – Etat – Région).

#### • Le parc des rives de l'Escaut

D'une superficie de 26 ha, situé sur l'ancienne friche industrielle Vallourec, il permettra la création d'un éco-quartier.

Les travaux d'aménagement et de viabilisation des différents lots ont débuté en 2011.

**Budget d'aménagement (de 2011 à 2015) :** 10,8 millions d'euros dont 6,5 millions d'euros de subventions.

## VIII - Animer le territoire

- inauguration en 2011 du Boulon, Centre National des Arts de la rue
- inauguration le 26 juillet 2011 du stade du Hainaut avec ses 25 000 places.

<p><b>Le SIDEGAV</b> <b>(Syndicat Intercommunal de distribution d'Energie Electrique et de Gaz de l'Arrondissement de Valenciennes)</b></p>
---

Mademoiselle Bénédicte Holin, vice-présidente a présenté le rapport d'activités 2011 du SIDEGAV.

**ErDF**

*Quelques chiffres clés de la concession :*

1. Installations de productions	633
2. Postes – sources	11
3. Poste de transformation HTA / BT	2 084

4. Points de livraison	164 021
5. Réseau moyenne tension HTA 'en km)	1 513
6. Réseau basse tension (en km)	2 038

### La continuité de fourniture

L'année 2011 marque une inversion nette de tendance par rapport aux deux années précédentes avec une réduction significative du temps de coupures. Toutes causes confondues, le temps de coupure moyen ressort au niveau national à 73 minutes, soit une amélioration de l'ordre de 39% par rapport à la valeur moyenne nationale 2010.

### Les dispositifs d'aide en faveur des clients démunis

La politique d'EDF en faveur des clients démunis a pour objectif premier de lutter contre la précarité énergétique, en focalisant les actions sur la diminution des impayés d'énergie. Ainsi EDF finance les Fonds de Solidarité pour le Logement et assure la mise en œuvre du Tarif de Première Nécessité.

### Satisfaction de la clientèle

Particulier (92.4%)

Professionnel (90%)

### Les flux financier de la concession

#### Le contrôle des redevances du concessionnaire ErDF

**R1** = redevance de fonctionnement : d'un montant de **122 768€ (120 421 € pour l'année 2010) = (+1,9%)** ». Elle sert au financement des frais engagés par le SIDEGAV pour exercer son pouvoir auprès du concessionnaire.

**R2** = redevance d'investissement reversée aux communes : d'un montant de **439 441€ (422 548 € (4%)** pour des travaux réalisés, facturés et payés; c'est la contre partie financière des dépenses effectuées par les 82 communes, adhérente au SIDEGAV, pendant l'année n-2

Elles ont été vérifiées, puis validées conjointement par le SIDEGAV et le concessionnaire ErDF.

### Des investissements en hausse dans le nord

Pour répondre aux exigences en matière de qualités de desserte, ERDF a investi en 2011, 64.5 millions d'euros dans le département avec pour résultat une continuité et une qualité de service parmi les meilleurs en Europe

## RAPPORT DE L'AGENT DE CONTRÔLE – EXERCICE 2011

### La conclusion générale

#### Les faits marquants de l'année 2011

a) Le territoire du SIDEGAV fut encore, en 2011, le théâtre d'incidents climatique (vents violents) qui ont affecté la distribution d'énergie électrique des communes suivantes : Quarouble, St Amand.

Conséquence direct :

- ⇒ 845 foyers de la commune de Quarouble ont été privés d'électricité dans la journée du 29 juin 2011 suite à un orage
- ⇒ 848 foyers de la commune de Quarouble ont été privés d'électricité dans la journée du 23 Août 2011 suite à une tempête
- ⇒ 1842 foyers de la commune de Quarouble ont été privés d'électricité dans la journée du 13 décembre 2011 suite à une tempête
- ⇒ 2333 foyers de la commune de Saint Amand ont été privés d'électricité dans la journée du 13 décembre 2011 suite à une tempête

b) En 2011 le SIDEGAV a soldé le contrat Article 8-1. La somme alloué aux travaux d'amélioration esthétique des ouvrages était de 260 000 Euros;

- c) En 2011, Le SIDEGAV a engagé non sans difficulté et pour une année seulement, une nouvelle enveloppe Article 8. Les perspectives pour 2011 ne sont pas satisfaisantes puisque le concessionnaire ErDF a baissé de 25% la somme allouée lors des 3 années précédentes. Le montant de l'article 8 pour l'année 2011 est 260 000 €, soit une enveloppe budgétaire de travaux d'amélioration esthétique des ouvrages ne pouvant pas dépasser 650 000€;
- d) Coté tarification, le « TURPE 3 » est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Août 2011. Ce qui implique une augmentation, tous clients confondus, de 3.94 de la part utilisation des réseaux publics d'électricité du TRV (Tarif Réglementé de Vente).
- e) Le 7 décembre 2010, la loi « NOME » a été votée et son application impacte les communes bénéficiaires de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). En tant qu'Autorité Organisatrice de Distribution d'Électricité(AOD), le SIDEGAV a donc communiqué auprès des communes de moins de 2 mille habitants adhérentes aux syndicats les conséquences de l'application de cette loi.
- f) Le 28 juin 2011, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a approuvé le nouveau prix forfaitaire de raccordement au tarif bleu. Cette approbation de la CRE fait suite à la modification des conditions générales de ventes du tarif bleu intervenues le 15 octobre 2011.

### **Les points forts de l'année 2011**





- a) La présentation et le contenu du rapport annuel rédigé par le concessionnaire ErDF sont conformes aux exigences du cahier des charges de concession ;
- b) Une communication avec l'ensemble des 82 communes du SIDEGAV satisfaisantes : présentation du CRAC à l'ensemble des membres du Bureau et du Comité syndical.
- c) Des actions permanentes et renforcées, en faveur des clients démunis ;
  - ⇒ TPN (Tarif de Première Nécessité) : 5 686 bénéficiaires en 2011.
  - ⇒ FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) : 1 490 000€ pour l'ensemble du département

### **Ce qu'il faut améliorer et surveiller pour les années à venir**

- a) Comme en 2010, les indicateurs de qualité et de continuité de la fourniture en énergie électrique haute tension (HTA) et basse tension (BT) sont à améliorer. Les incidents climatiques n'expliquent pas tout.
- b) Le nombre de clients coupés (toutes causes et durées confondues) reste élevé et inacceptable sur l'ensemble du territoire du SIDEGAV

### **Les souhaits du SIDEGAV pour l'année 2011**

Le SIDEGAV souhaite que le concessionnaire accentue ses efforts :

-  ErDF doit fournir dans son prochain compte rendu d'activité les indicateurs de satisfaction des collectivités locales sur le territoire du SIDEGAV
-  Sur la qualité et la continuité de la fourniture en énergie électrique sur l'ensemble du territoire de la concession ;
-  Sur l'enveloppe financière « Article 8 », celle-ci doit considérablement augmenter afin de satisfaire plus de projets en terme d'esthétisme et de sécurité sur les réseaux de distribution du SIDEGAV ;
-  Sur sa volonté d'intégration de ses ouvrages dans l'environnement

**GrDF**

### **Le territoire de la concession**

Le territoire de la concession est composé des 82 communes de l'arrondissement de valenciennes,

toutes desservies en gaz naturel.

<b>Inventaire des ouvrages concédés par pression (longueurs en mètres)</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Canalisations basse pression	17 032	17 032
Canalisations moyenne tension	1 786 188	1 772 353
Longueur total des canalisations	1 803 220	1 789 385
Nombre de poste de distribution publique	84	84

En 2011, GrDF a investi 6 178 196€ sur le territoire de la concession.

En 2011, le réseau a été étendu de 13 835 m sur le territoire du SIDEGAV

### **RAPPORT DE L'AGENT DE CONTRÔLE – EXERCICE 2011**

#### **Les actions du SIDEGAV 2011.**

Comme les années précédentes, le SIDEGAV accentue toujours, auprès du concessionnaire GrDF, sa volonté permanente pour venir en aide aux foyers les plus démunis.

Les 82 communes adhérentes au Syndicat sollicitent plus régulièrement le SIDEGAV pour des extensions de réseaux, des problèmes non résolus, les participations ou les financements possibles du concessionnaire GrDF.

- ⇒ En 2011, environ 13 835 kilomètres d'extension de réseau de gaz naturel (moyenne pression) ont été réalisés sur le territoire du SIDEGAV ;
- ⇒ En 2011, le nombre de branchement en gaz naturel (ou nombre de point de livraison) est de 104 635, il était de 104 691 en 2010 ;
- ⇒ Le concessionnaire a communiqué au SIDEGAV son programme prévisionnel et tri-annuel d'investissement. Cette programmation de travaux est communiquée aux 82 communes présentes sur le territoire du SIDEGAV afin de leur apporter une assistance technique en cas de besoins.

En conclusion nous pouvons dire que :

#### **Les points forts**

- ✓ Le nombre de clients sur le territoire de la concession est sensiblement identique à celui de 2010
- ✓ Les délais d'intervention en cas de problèmes sont acceptables étant donné le nombre d'appels, ils peuvent néanmoins être améliorés.

#### **Les aspects à améliorer et à surveiller**

- ✓ La présentation et le contenu du rapport annuel rédigé par le concessionnaire GrDF, semblent succincts. Ce rapport est habituellement plus détaillé ;
- ✓ Quelles sont les actions en faveur des clients les plus démunis (précarité énergétique)
- ✓ GRDF doit encore accentuer ses efforts de communication, surtout quand il s'agit d'incidents survenus sur le réseau gaz naturel.
- ✓ La réduction des incidents sur les réseaux de distribution en gaz naturel
- ✓ La qualité de la distribution en gaz est à parfaire dans son ensemble.

### **5) Plan Communal de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics**

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics (PMAVAEP).

Le décret 2006-1657 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, l'aménagement, en agglomération des espaces publics et de l'ensemble de la voirie doit être réalisé de manière à permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible.

Le PMAVAEP fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal.

Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

La communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics pour l'ensemble des 35 communes membres pour un coût de 415 000 € H.T.

Son élaboration a été effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite, des commerçants et le ou les services(s) gestionnaire (s) de voirie traversant les communes concernées.

Lors de la consultation du Conseil Général, gestionnaire des voiries départementales, celui-ci n'a émis aucune observation. Le PMAVAEP d'Aulnoy a été approuvé par la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées créée par arrêté municipal du 8 mars 2010 et modifiée par arrêté du 2 juin 2010. 875 préconisations ont été établies pour un coût total prévisionnel de 1.142 900 € HT.

Pour la commune, certaines d'entre elles ont déjà été prises en compte et notamment la création de la rampe d'accessibilité à la mairie lors des travaux de la rue Henri Turlet. D'autres le seront au fur et à mesure des travaux de voirie réalisés, suivant les possibilités financières de la commune.

Monsieur André Gosteau a détaillé certaines des préconisations prescrites :

**A prévoir pour de nombreuses rues de la commune :**

- remplacement de mobilier non-conforme et qui laisserait une largeur de cheminement supérieure ou égale à 1,40 m
- remplacement de grilles
- envisager une meilleure délimitation du stationnement qui permettra l'élargissement du trottoir
- modification des caniveaux
- accès sécurisé au trottoir

**A prévoir pour certaines rues :**

- réduire les pentes de certains trottoirs et créer des paliers de repos
- envisager la création d'un arrêt de bus
- revoir l'aménagement de la traversée piétonne
- créer des accès aux trottoirs
- remplacer les plots par des barrières
- remplacement de la main courante non conforme pour l'accès à certains bâtiments communaux
- déplacement de mobilier (bacs à fleurs)
- revoir les traversées en pavés non praticables.



En conséquence,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, et notamment son article 45,  
Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,  
Vu le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,  
Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658,  
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'approuver le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics.

### **6) Adhésion au Plan de prévention Alcool**

Le valenciennois figure parmi les bassins de population durablement affectés par des problèmes de santé publique malgré une offre de soins en constante amélioration. Cette situation est due en grande partie à des facteurs environnementaux, aux habitudes alimentaires ou à l'hygiène de vie. Le Livre Blanc élaboré par le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a mis en évidence 4 priorités de santé publique : la lutte contre le diabète et l'obésité, le tabagisme et l'alcoolisme.

C'est pourquoi Valenciennes Métropole dans le cadre de son Projet Territorial de Cohésion Sociale a retenu 5 orientations de travail prioritaires parmi lesquelles figure la mise en place d'un Plan de Prévention Alcool.

La ville d'Aulnoy soutient régulièrement la réalisation d'initiatives innovantes. Le Plan de Prévention Alcool s'inscrit dans la continuité de cette volonté municipale. Il a été élaboré de manière participative par les professionnels et les habitants du territoire.

Il repose sur 4 principes :

- il se situe dans le champ de la prévention précoce
- il est complémentaire aux actions déjà menées par les nombreux partenaires engagés sur le sujet
- il repose sur une démarche participative d'habitants et de professionnels
- il vise la mutualisation des moyens sur l'ensemble du territoire

Trois axes de travail ont été définis :

- **informer et mobiliser la population** sur les problématiques liées à l'alcool
- **augmenter les compétences des professionnels sociaux et de santé à accueillir des publics en difficulté** avec l'alcool ou en demande d'information
- **favoriser la mise en œuvre d'activités** de développement de l'estime de soi

Le plan des actions proposées par Valenciennes Métropole et financées par l'agglomération est joint ci-après. La Ville réfléchit actuellement à celles qui pourraient être mises en œuvre sur Aulnoy. Une fois définies et mises en place, un bilan annuel pourrait être élaboré par la commission municipale compétente.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour adhérer gratuitement au Plan de Prévention Alcool de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
- d'apporter un soutien logistique et technique au titre de la déclinaison communale de la mise en place de ce plan.

### Plan Prévention Alcool : tableau synthétique des actions

AXE	Action : titre	Public	Organisation	Financement / ressources mobilisées
INFORMER	Elaboration d'un GUIDE D'AUTOEVALUATION de la consommation d'alcool (à partir d'un guide existant) et sur lequel sont inscrites les ressources locales de prise en charge ainsi qu'un rappel sur l'enjeu.	Adolescents : collèges, lycées, université Adultes : associations, chantiers d'insertion, comités de quartier, structures sociales, etc. Professionnels de santé, sociaux, médico-sociaux, etc., des groupes de travail de la charte alcool	Valenciennes Métropole avec la coordinatrice du PLP et les groupes de travail de l'ARS « prévention et réduction des risques » et « formalisation d'une filière de soins en addictologie ». Impression et diffusion dans toutes les manifestations	Valenciennes Métropole Dispositifs de santé : CUCS, ARS, Région, Département, CPAM
INFORMER	Communication à l'aide d'affiches, de flyers, etc. sur les actions qui vont se dérouler	Tout public	Service communication Impression et affichage dans les lieux publics	Valenciennes Métropole
INFORMER	Création d'un site Internet <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des actions menées</li> <li>• Information sur les outils</li> <li>• Information sur le produit, les ressources, etc.</li> </ul>	Tout public	Le chargé de mission santé et le service Communication de Valenciennes Métropole	Valenciennes Métropole
INFORMER	Forum triennal pour informer et valoriser les actions menées	Tout public	Comité composé de professionnels et d'habitants ayant participé à des actions Valenciennes Métropole : chargé de mission santé et le service communication	Valenciennes Métropole et les dispositifs de financements santé
FORMER	<b>RENCONTRES-DEBATS</b> Débats entre professionnels divers et habitants sur l'alcool, les effets, les risques, les ressources... Présence d'un animateur	Adolescents : collèges, lycées, université Adultes : associations, chantiers d'insertion, comités de quartier, structures sociales, etc. Professionnels de santé, sociaux, médico-sociaux, etc., selon les thématiques	Un groupe formel d'habitants, accompagné techniquement (CAVM – structure sociale ou Ville) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de professionnels (alcool, etc.) et d'un animateur ; invitations</li> <li>• Une salle mise à disposition</li> </ul>	<u>Ville</u> : mise à disposition de locaux, envoi des invitations <u>CAVM</u> : animateur, intervenants <u>Dispositifs de financement santé</u> : ARS, MILDT, Région, Département, CUCS,...

<p><b>FORMER</b></p>	<p><b>CINE-DEBAT</b> Film autour de la thématique « alcool », suivi d'un débat avec des professionnels. Présence d'un animateur</p>	<p>Adolescents : collèges, lycées, université Adultes : associations, chantiers d'insertion, comités de quartier, structures sociales, etc. Professionnels de santé, sociaux, médico-sociaux, etc., selon les thématiques</p>	<p>Un groupe formel d'habitants, accompagné techniquement (CAVM – structure sociale ou Ville) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche du film et d'un animateur</li> <li>• Recherche de professionnels (alcool, etc.) ; invitations</li> <li>• Une salle mise à disposition</li> </ul>	<p>Participant : somme forfaitaire modique Ville : mise à disposition de locaux, envoi des invitations CAVM : finance 30 prestations, à raison de 3 par commune maxi Dispositifs de financement santé : ARS, MILDT, Région, Département, CUCS,...</p>
<p><b>FORMER</b></p>	<p>Echanges de pratiques pour aider les professionnels à mieux accueillir et orienter les publics en difficulté</p>	<p>Professionnels divers selon les besoins</p>	<p>A travailler avec l'intersecteur d'alcoolologie et le Greid ; groupe existant à développer Développer le partenariat avec le Département pour former les référents RSA et les chargés d'accompagnement dans les chantiers d'insertion et les CCAS Cahier des charges à respecter.</p>	<p>Etat, Département, Ville avec les dispositifs de financement santé</p>
<p><b>RELIER</b></p>	<p><b>ATELIERS INTERGENERATIONNELS</b> Projet intergénérationnel : des parents et des enfants autour d'activités qu'ils partagent. Valorisation des uns qui apprennent aux autres. Auto gestion des enfants par les adultes.</p>	<p>Adultes, adolescents, enfants.</p>	<p>Un groupe formel d'habitants, accompagné techniquement (CAVM – structure sociale ou Ville) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche des outils nécessaires à l'activité ; invitations</li> <li>- Une ou deux salles mise à disposition</li> </ul>	<p>Ville : mise à disposition de locaux, envoi des invitations Solicitation du FPH ou du FIL (Fonds d'initiatives locales) CAVM : aide par commune adhérente plafonnée à 500 € par an</p>
<p><b>RELIER</b></p>	<p><b>ECHANGE DES SAVOIRS</b> Dans un groupe formel, recensement des savoirs transmissibles et mise en place d'un planning de réunions d'échange de savoirs.</p>	<p>Adultes : associations, chantiers d'insertion, comités de quartier, structures sociales, etc.</p>	<p>Un groupe formel d'habitants, accompagné techniquement (CAVM – structure sociale ou Ville) :</p> <p>La salle de réunion du groupe</p>	<p>La structure sociale responsable du groupe (association, ACI, etc.)</p>
<p><b>INFORMER FORMER RELIER</b></p>	<p><b>ACTIONS LOCALES</b></p>	<p>Tout public</p>	<p>Un référent technique ville accompagné du chargé de mission Valenciennes Métropole</p>	<p>Ville, dispositifs de financements santé Valenciennes Métropole à hauteur d'une action par ville et par an, 1 500 € maxi.</p>

### **7.1.) Personnel communal - Création d'un poste d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps non complet**

Dans le cadre de l'examen des conditions d'application de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire, il est apparu qu'un poste d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps non complet annualisé à raison de 672 heures par an, 13 heures par semaine serait nécessaire au bon fonctionnement des services.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de voter la création de ce poste
- de décider la modification du tableau des effectifs statutaires intégrant cette création à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

### **7.2.) Personnel Communal - Cadre d'emploi des ATSEM – Régime indemnitaire**

Par délibération du 15 octobre 2012, le conseil municipal, en raison des nécessités du service a autorisé la création d'un poste d'ATSEM à temps complet. Il convient de prévoir l'attribution du régime indemnitaire afférent.

Par délibération du 24 février 2003 modifiée par la délibération du 4 avril 2005, le conseil municipal a adopté le nouveau régime indemnitaire du personnel communal

Il y a lieu d'y ajouter le cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

#### **I) Le régime des heures supplémentaires – les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Filière	Catégorie	Grade ou cadre d'emplois	Service
Médico sociale	c	Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Ensemble des services municipaux

#### **II) L'indemnité d'administration et de technicité (IAT)**

Filière	Catégorie	Grades ou Cadre d'emplois	Service
Médico sociale	c	Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Ensemble des services municipaux

#### **III) L'indemnité d'exercice de mission des préfectures (IEMP)**

Le décret 97.1223 du 26 décembre 1997 a institué l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.) en faveur de certains personnels des services administratifs et techniques de l'Etat.

L'arrêté ministériel du 26 décembre 1997 a fixé les montants de référence annuels.

La délibération du conseil municipal du 22 avril 1999 a instauré l'IEMP pour le personnel communal fonctionnaire, titulaire et stagiaire, assimilé aux corps de la fonction publique conformément à l'arrêté du 26 décembre 1997 pour : les attachés et assimilés – les secrétaires administratifs et assimilés – les ingénieurs .

La délibération du conseil municipal du 26 juin 2001 a instauré l'IEMP pour le personnel communal fonctionnaire, titulaire et stagiaire assimilé au corps des adjoints administratifs au 1<sup>er</sup> juillet 2001.

La délibération du conseil municipal du 4 novembre 2002 a instauré l'IEMP pour le personnel communal fonctionnaire, titulaire et stagiaire de la filière animation.

Le conseil municipal a laissé le soin au Maire de fixer le coefficient multiplicateur d'ajustement à chaque agent concerné par l'IEMP entre 0 et 3.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour le personnel communal, titulaire et stagiaire du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles :
  - o le régime des heures supplémentaires - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
  - o l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)
  - o l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP) tel que fixé ci-dessous :

#### **Filière médico-sociale**

Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ATSEM	Montant annuel de référence (en euros)	Coefficient multiplicateur
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe	1 173.85	0 à 3
Agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1 173.85	0 à 3

- de laisser le soin à Monsieur le Maire de fixer le coefficient multiplicateur d'ajustement à chaque agent concerné par l'I.E.M.P.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2012 – Article 64118 – Autres indemnités.

### **7.3.) Personnel Communal - Formation professionnelle continue pour deux agents Convention avec City Pro**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- la prise en charge par la Ville pour 2 agents des services techniques du coût d'une formation de 140 h au permis C (permis poids lourd) précédée d'une formation initiale minimale obligatoire (FIMO).

Ces formations seront suivies auprès de l'organisme de formation City Pro et se dérouleront à Prouvy à des dates restant à déterminer.

Le coût de ces formations est de 3 466 € par agent, soit 6 932 € pour les deux.

- la signature des conventions qui précisent les modalités de déroulement desdites formations avec l'organisme susvisé.

Les crédits nécessaires seront à prévoir au B.P. de l'exercice 2013 – Article 6184 – Versement à des organismes de formation.

### **8.1.) Politique sportive -Club de volley – Demande de subvention exceptionnelle**

(Sortie de madame Corinne Anasse qui n'a donc pas pris part au vote)

La subvention communale accordée au Volley-club d'Aulnoy lors du vote du Budget Primitif 2012 s'est élevée à 5 000,00 € contre 12 170,00 € en 2011. Cette diminution sensible était justifiée par la baisse du nombre d'équipes engagées durant la saison précédente et les objectifs affichés par le club.

Au vu des nouveaux engagements de la saison 2012 – 2013, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une non-participation au vote, (madame Corinne Anasse) a décidé d'accorder au club une subvention complémentaire exceptionnelle de 3 000 €

Les crédits seront prélevés sur la provision inscrite en séance à l'article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé – fonction 4 – Sport et jeunesse.

### **8.2. - Politique sportive- Club de cyclotourisme – Section VTT – Accès au terrain de la maison forestière d'Hachette – Convention**

(Retour de madame Corinne Anasse)

Le club de cyclo tourisme aulnésien souhaite développer une section VTT au sein de l'association.

Dans le cadre de cette nouvelle activité, il sollicite la mise à disposition d'un terrain qui appartient à la Ville et qui jouxte la propriété d'Hachette, ce dernier étant particulièrement adapté à la pratique du VTT.

Il sollicite également la possibilité d'utiliser le bureau préfabriqué situé à l'entrée de la propriété.

Cette mise à disposition se ferait à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2012 les jeudis, samedis ou dimanches de 8 h à 14 h au rythme d'une fois par semaine en moyenne.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention réglant les modalités de mise à disposition au club de cyclotourisme dudit terrain et du local susvisé.

### **8.3.) Politique sportive - Course de la Rhônelle - Convention de partenariat avec Vallée d'Auno en Fête**

A l'instar des années précédentes et suivant l'avis favorable de la commission de la politique sportive émis au cours de sa réunion du 5 juin 2012, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Vallée d'Auno en Fête » visant à confier à celle-ci une partie de la préparation technique et administrative de la course de la Rhônelle qui se déroulera le 14 avril 2013.

- de maintenir au sein du comité de pilotage les membres titulaires de la Commission de la Politique Sportive :

#### **Membres titulaires :**

Monsieur José Martinez  
Monsieur Patrick Henrard  
Monsieur Jean-Claude Soyez  
Monsieur Frédéric Deschamps  
Monsieur Gérard Renard  
Madame Agnès Vancassel  
Monsieur Arnaldo Martelossi  
Monsieur Francis Cheval

### **9.1.) Finances - Délibération budgétaire modificative**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de voter les opérations budgétaires suivantes nécessaires à l'exécution de :

- la délibération du 17 juin 2011 ayant pour objet la vente de terrain à la SCP Auno-Med d'une superficie totale de 63 m<sup>2</sup> pour un montant de 1000,00 €.
- la délibération du 20 mars 2012 relative à une subvention de 50,00 € accordée au Club Aulnoy Sport Basket au titre de l'aide à la formation des cadres sportifs.
- la délibération faisant l'objet de la présente séance relative à la subvention exceptionnelle au VCAV.

### **Délibération Budgétaire Modificative n°2**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Chapitre 60628 – Autres fournitures **- 3 400,00**

Chapitre 6574 – Autres charges de gestion courante

- Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé – Fonction 4 – Sport et jeunesse **+ 3 400,00**  
**(dont 350,00 € en provision)**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **RECETTES**

Chapitre 024 – Produits des cessions **1 000,00**

##### **DEPENSES**

Opération 223 – Réserve foncière  
- Article 2111 – Terrains nus-provisions **1 000,00**

### **9.2.) Finances - Admission en non valeur**

Monsieur le Trésorier de Marly nous a fait parvenir des titres de recettes qui ne pourront être encaissés.

Il s'agit d'impayés d'un montant global de 3 124,44 €.

Ces créances concernent des frais de restauration impayés pour une somme de 853,94 € et une location impayée des Nymphéas pour un montant de 2 270,50 €.

Les procédures de recouvrement forcé engagées par la trésorerie ont été menées jusqu'à leur terme en se heurtant à l'impossibilité de déterminer la nouvelle adresse des débiteurs de la ville.



Par conséquent, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'émettre un avis favorable à l'admission en non-valeur de ces recettes et le paiement de cette dépense à l'article 6541 –créances admises en non valeur– compte-tenu de l'impossibilité constatée de recouvrer ces sommes.

### **10) Enlèvement et mise en fourrière des animaux errants - Convention avec l'AFAC (Assistance Fourrière Animalière aux Communes)**

Par délibération du 17 novembre 2009, le conseil municipal a autorisé le renouvellement d'une convention avec la SPA de Marly, relative à l'enlèvement et à la mise en fourrière des animaux errants et/ou dangereux sur le territoire de la commune. Cette convention se termine au 31 décembre 2012.

Par courrier du 23 août, la SPA de Marly nous a informés que depuis le 3 juin 2012, elle a filialisé son service Fourrière par la création d'une Société à responsabilité limitée : l'AFAC (Assistance Fourrière Animalière aux Communes).

C'est donc désormais cette dernière qui se substitue à la SPA pour assurer la capture, le transport et l'accueil des animaux errants et/ou dangereux sur le territoire de la commune et ce, en conformité avec les textes en vigueur.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'AFAC une nouvelle convention valable jusqu'au 31 décembre 2015, qui fixe les modalités de fonctionnement de cette gestion des animaux errants et/ou dangereux.

Les termes en sont inchangés par rapport à la précédente signée avec la SPA de Marly. La participation de la commune reste calculée en fonction d'un prix unitaire par habitant, révisable.

<b>Tarifs convention actuelle (2010 - 2012)</b>	<b>Tarifs future convention (2013 – 2015)</b>
0,586 € TTC par habitant  Participation révisable au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire	0,690 € TTC par habitant  Participation révisable selon la même modalité.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2012 – Article 6558 : autres contributions.

## **Informations au conseil municipal**

Monsieur le Président a apporté au conseil municipal les informations suivantes :

### **CONVALESCENCE DE MONSIEUR LE MAIRE**

L'opération de Monsieur le Maire s'est bien déroulée et sa convalescence se poursuit normalement.

Il devrait être de retour au sein de l'assemblée municipale d'ici quelques semaines.

### **CULTURE**

Par délibération du 15 octobre 2012, le conseil municipal a adopté la programmation culturelle de l'année 2013.

Le 28 février un spectacle jeune public restait à déterminer, pour un coût prévisionnel de 2 898 €.

Le choix du spectacle a été finalisé, il s'agira du « Bal des casseroles » par la compagnie l'Eléphant dans le boa pour un coût de 1 705 €.

### **BUDGET COMMUNAL - ERREUR DE CALCUL DE VERSEMENT DE DSU POUR LES ANNEES 2005 ET 2006. RECOURS DE LA COMMUNE CONTRE LE MINISTERE DE L'INTERIEUR.**

En date du 11 décembre 2009, à l'issue du rejet de l'ensemble des requêtes gracieuses, la commune a saisi le Tribunal Administratif de Lille aux fins d'obtenir le remboursement de 111 466 € d'impayés de DSU pour les années 2005 et 2006 suite à une erreur de calcul de la population ZUS par les services de l'Etat.

La Cour Administrative d'Appel de Douai, dans son arrêt du 27 juin 2012 a condamné l'Etat à verser à la commune la somme de 111 466 € majorée des intérêts au taux légal calculés à la date des premiers recours gracieux de 2005 et 2006.

Le secrétaire,

